

NEGOCIATIONS ACCORD 2017-2019

Notre priorité : une organisation du temps de travail responsable et équilibrée

La séance de négociation du Mardi 15 Novembre 2016 prévoit d'aborder le thème de « l'environnement de travail »...

... et devrait également revenir sur **l'organisation du temps de travail** et plus particulièrement sur le projet de modulation présenté le 18 Octobre par la Direction Générale et pour lequel **FO avait clairement exprimé son DESACCORD.**

Cette modulation est basée sur l'annualisation de l'activité avec des séances de travail obligatoires, le paiement des heures supplémentaires en fin d'année au-delà des 1603h, des délais de prévenance de 7 ou 2 jours....

Pour FO de telles dispositions ne sont pas acceptables.

FO demande :

**QUE LES HEURES SUPPLEMENTAIRES
SOIENT OUVERTES AU VOLONTARIAT.**

**QUE LES HEURES SUPPLEMENTAIRES
SOIENT PAYEES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.**

QUE LE DELAI DE PREVENANCE SOIT RECONSIDERE.



FO poursuit son action pour la défense des intérêts de tous !